

Conclusions 2018 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Gabon

En 2018, le Gabon a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a enquêté sur 16 personnes soupçonnées de travail forcé des enfants et signé des accords bilatéraux avec le Bénin et le Togo afin de lutter contre la traite des enfants. Le Sénat a également approuvé des amendements du Code pénal accroissant les sanctions en cas de traite des personnes. Malgré de nouvelles actions visant à lutter contre le travail des enfants, le Gabon reçoit une évaluation de progrès minimes pour n'avoir pas effectué d'inspections sur les lieux de travail au cours de la période visée par le présent rapport. Au Gabon, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, y compris dans l'exploitation sexuelle commerciale. Des enfants participent également au travail des enfants dans le secteur des services domestiques. En outre, le gouvernement n'a pas imposé d'interdictions de l'usage d'enfants dans les activités illicites, et les dispositions relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi ne s'appliquent qu'aux enfants qui travaillent dans les relations de travail officielles et excluent ceux qui travaillent dans le secteur informel. Par ailleurs, les inspecteurs du travail n'ont pas l'autorité pour imposer des sanctions et manquent de ressources de base, comme des moyens de transport, du carburant et des fournitures de bureau, pour mener leurs enquêtes.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Gabon sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les mesures de protection concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui travaillent en dehors de relations de travail officielles.	2017 – 2018
	Frapper d'interdiction pénale la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.	2015 – 2018
	Frapper d'interdiction pénale la production de pédopornographie et l'obtention ou l'offre d'enfants pour des spectacles pornographiques.	2015 – 2018
	Frapper d'interdiction pénale l'usage d'enfants dans des activités illicites, notamment la production et le trafic de drogue.	2009 – 2018
	Frapper d'interdiction pénale le recrutement de mineurs de	2016 –

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques pour les utiliser dans des conflits armés.	2018
	Veiller à ce que la législation portant sur les travaux légers fixe un âge minimum de 13 ans au moins, définisse les activités considérées comme des travaux légers et spécifie les conditions dans lesquelles ces travaux peuvent être effectués.	2013 – 2018
Application	Publier des informations sur le niveau de financement de l'Inspection du travail et le nombre d'inspecteurs du travail et veiller à ce que tant les inspecteurs que les enquêteurs reçoivent des fonds et des moyens adéquats pour effectuer des inspections et des enquêtes.	2009 – 2018
	Renforcer l'inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions, et à effectuer des inspections de routine et des inspections inopinées, y compris dans le secteur informel.	2014 – 2018
	Veiller à ce que le gouvernement effectue un nombre adéquat d'inspections du travail et d'enquêtes judiciaires.	2018
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail ne remplissent pas les fonctions de conciliateur ou d'arbitre, et qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités principales d'inspection et de surveillance dans tout le pays.	2009 – 2018
	Veiller à ce que les poursuites concernant les violations pénales de la législation sur le travail des enfants soient menées conformément à la loi, et que les personnes qui s'en rendent coupables soient punies de la même manière.	2016 – 2018
Coordination	Veiller à ce que les organismes de coordination disposent d'un financement suffisant pour remplir leurs missions et qu'ils soient tous actifs.	2013 – 2018
Politiques gouvernementales	Adopter une politique portant sur le travail des enfants, notamment dans le cadre d'activités telles que le travail domestique et le travail dans le secteur des transports et veiller à ce que les politiques en place disposent de suffisamment de ressources pour leur mise en œuvre.	2015 – 2018
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2014 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Programmes sociaux	Effectuer une enquête nationale sur le travail des enfants ou des recherches similaires pour déterminer les activités spécifiques effectuées par les enfants qui travaillent afin d'informer les politiques et les programmes.	2014 – 2018
	Veiller à ce que les enfants aient accès à l'éducation en éliminant les frais de scolarité, en augmentant le nombre d'enseignants et d'écoles dans les zones rurales et en garantissant la protection des élèves contre les sévices sexuels à l'école ; prendre des mesures pour permettre à tous les enfants d'être enregistrés à leur naissance.	2010 – 2018
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans sa totalité et veiller à ce que le gouvernement continue de fournir un soutien adéquat aux victimes du travail des enfants, notamment suffisamment de place dans les centres d'accueil réservés aux victimes.	2010 – 2018